

ACR 2025



**ACR ET VOUS :
DONNEZ UNE
NOUVELLE
DIMENSION
À VOTRE
ENGAGEMENT
AU SEIN
DU GROUPE**

DU 24 JUIN AU 8 JUILLET 2025

**AGIR CHAQUE JOUR DANS VOTRE INTÉRÊT
ET CELUI DE LA SOCIÉTÉ**



GROUPE CRÉDIT AGRICOLE

ACR : AUGMENTATION DE CAPITAL RÉSERVÉE

LES DÉTAILS DE LA FORMULE

Les offres régulières d'actionnariat salarié témoignent de la volonté d'associer étroitement les collaborateurs du Groupe Crédit Agricole à la performance éventuelle du Groupe en leur faisant bénéficier durablement de la création de valeur potentielle et de renforcer progressivement l'actionnariat salarié dans le capital de Crédit Agricole S.A. Dans la formule Classique qui vous est proposée, vous investissez en actions Crédit Agricole SA à des conditions préférentielles.

Une formule simple

pour bénéficier, à la souscription, d'une décote, et, dans la durée, des dividendes et de la performance éventuels de l'action Crédit Agricole SA.

Au moment de la souscription

■ Vous bénéficiez d'une **décote de 20 %** sur le prix de référence de l'action Crédit Agricole SA. Cet investissement présente un risque de perte en capital. Vous assumez donc les risques inhérents à l'investissement en actions. Votre capital n'est pas garanti et peut ne pas vous être restitué en totalité lors de la vente de vos actions.

Pendant la période d'indisponibilité jusqu'au 31 mai 2030

- La valeur de votre investissement suit l'évolution du cours de l'action Crédit Agricole SA, **à la hausse comme à la baisse**.
- Vous recevez les **dividendes** éventuellement versés par Crédit Agricole S.A. : ils vous sont versés directement.
- Vous bénéficiez des avantages du Plan d'Épargne International de Crédit Agricole S.A. (PEEGI) : les frais de gestion de votre compte au nominatif sont pris en charge par Crédit Agricole S.A.

AVANTAGE FISCAL À LA SOUSCRIPTION

La différence entre la valeur de marché des actions souscrites dans l'ACR et leur prix de souscription est soumise aux charges sociales et à l'impôt sur le revenu. En revanche, compte tenu du blocage de vos actions pendant 4 ans et 9 mois et des conditions de marché, un abattement, à dire d'expert indépendant, sera effectué pour déterminer la valeur de marché des actions souscrites, ce qui aura pour effet de réduire charges sociales et impôts. Pour toute information sur la fiscalité liée à l'ACR, merci de consulter la Fiche Pays disponible sur le site www.acr.credit-agricole.com.



PRIX DE RÉFÉRENCE

moyenne des cours d'ouverture de l'action Crédit Agricole SA sur le marché Euronext Paris pendant les 20 jours de Bourse précédent la décision arrêtant la date d'ouverture de la période de souscription (décision prévue le 23 juin 2025).

20 %

PRIX DE SOUSCRIPTION

Prix de référence - 20 % de décote. C'est le prix auquel vous souscirez les actions Crédit Agricole SA.



En contrepartie des avantages qui vous sont offerts, votre investissement est bloqué jusqu'au 31 mai 2030 inclus. Le déblocage anticipé est cependant possible dans les cas spécifiques listés dans la Fiche Pays disponible dans la rubrique Documentation du site www.acr.credit-agricole.com.

20%



**Vous bénéficiez
d'une décote de 20 %
sur le prix de référence**

**Vous percevez
directement
les dividendes éventuels
versés par
Crédit Agricole S.A.**

EXEMPLES

Dans l'hypothèse d'un prix de référence de **15 €**, soit un prix de souscription de **12 €**, et d'un investissement de **1020 €** soit 85 actions Crédit Agricole SA :

Cours de l'action Crédit Agricole SA au 1 ^{er} juin 2030	Variation par rapport au prix de référence de	Valorisation de vos avoirs à l'échéance	Votre gain ou perte à l'échéance par rapport à l'investissement initial	Performance à l'échéance	Performance annualisée
9 €	- 40%	765 €	-255 €	- 25 %	- 5,9 %
12 €	- 20%	1020 €	0 €	-	-
15 €	0	1275 €	255 €	+ 25 %	+ 4,8 %
18 €	+ 20 %	1530 €	510 €	+ 50 %	+ 8,9 %
21 €	+ 40 %	1785 €	765 €	+ 75 %	+12,5 %

* Hors dividendes et autres produits divers, et avant impôts et prélèvements sociaux.



BON À SAVOIR : L'impact des dividendes sur la performance de votre investissement

Le versement des dividendes au fil des ans contribue à la performance de votre investissement.

Vous trouverez sur le site www.acr.credit-agricole.com un simulateur qui vous permettra de faire vos propres calculs.

EN PRATIQUE

L'essentiel de ce que vous devez savoir pour souscrire !

Qui peut participer ?

Pour participer à l'offre, vous devez :

- **être titulaire d'un contrat de travail**, en vigueur au moins une journée au cours de la période de souscription (entre le 24 juin et le 8 juillet 2025 inclus¹), avec une société du Groupe Crédit Agricole participant à l'offre,
- et avoir **été employé au moins 3 mois dans le groupe** de manière consécutive ou non entre le 1^{er} janvier 2024 et à la date de clôture de la période de souscription.

Combien peut-on investir dans l'ACR 2025 ?

- Votre souscription doit être au minimum d'une action et au maximum du nombre d'actions correspondant à 40 000 €².

Rappel : vous devez également veiller à ce que votre investissement ne dépasse pas 25 % de votre rémunération annuelle brute estimée 2025.

Comment et quand payer ?

- Vous payez selon les indications de votre Direction des Ressources Humaines.



Quand et comment participer ?

Du 24 juin (12 heures, heure de Paris) au 8 juillet (20 heures, heure de Paris) 2025 inclus :

1. **Connectez-vous** sur le site www.acr.credit-agricole.com et obtenez plus d'information sur l'offre et ses modalités.
2. **Cliquez** sur le bouton « Souscrire ».
3. **Identifiez-vous** grâce à l'identifiant et au mot de passe que vous avez reçus par courrier ou par mail.
4. **Indiquez** le nombre d'actions que vous souhaitez souscrire sur l'écran de souscription.
5. **Validez** : un e-mail de confirmation vous sera automatiquement envoyé.
6. **Vous avez la possibilité de modifier** votre souscription en ligne jusqu'au 8 juillet 2025¹ à 20h00 (heure de Paris). Passée cette date, votre ordre est **irrévocable**.

Si vous n'avez pas d'accès à Internet, contactez votre Direction des Ressources Humaines.

¹ Dates indicatives, sous réserve de la décision du conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. ou de son délégué.

² Plafond calculé en tenant compte de l'ensemble des investissements effectués en 2025 par les collaborateurs du groupe dans toutes les offres d'actionnariat salarié proposées le cas échéant par les entités du Groupe Crédit Agricole.

1 ACTION

L'apport personnel minimum



Vos avoirs
sont bloqués jusqu'au
31 mai 2030 inclus

Que se passe-t-il en cas de sur souscription ?

32 millions d'actions seront proposées dans le cadre de l'offre. Si la demande s'avérait supérieure au nombre total d'actions offertes, les souscriptions les plus élevées seraient écrétées au-delà d'un plafond de réduction de façon à atteindre, au total, le nombre d'actions proposées sans le dépasser.

- Si votre demande est inférieure ou égale à ce plafond, elle sera **intégralement honorée**.
- Si elle est supérieure, elle sera **honorée à hauteur de ce plafond**.

BON À SAVOIR :

Le document intitulé « Fiche Pays » disponible sur www.acr.credit-agricole.com résume la fiscalité applicable dans votre pays du fait de la participation à l'Offre 2025, liste les cas de déblocage anticipé et peut contenir des informations importantes de nature réglementaire.

Quelle est la date de disponibilité de l'investissement ?

Vos avoirs investis dans l'ACR 2025 seront bloqués jusqu'au 31 mai 2030 inclus, sauf dans l'un des cas de déblocage anticipé indiqués dans la Fiche Pays disponible dans la rubrique Documentation du site www.acr.credit-agricole.com.

Si vous êtes concerné(e) par un cas de déblocage anticipé, vous devrez contacter votre Département des Ressources Humaines.



1

À COMPTER DU 1^{ER} JUIN 2030

vos avoirs deviendront disponibles.

- Vous pourrez conserver vos actions sur votre compte auprès d'Uptevia.
- Vous pourrez aussi vendre tout ou partie de vos actions.

LES DATES IMPORTANTES DE L'OFFRE 2025

26 MAI – 20 JUIN

Les cours d'ouverture de l'action Crédit Agricole SA sont relevés quotidiennement.

23 JUIN

Le prix de souscription est annoncé sur le site Internet de l'offre et par affichage dans les locaux de votre entreprise.

24 JUIN

Le site de souscription ouvre à 12h00, heure de Paris ; vous pouvez dès lors saisir votre souscription.

8 JUILLET

La période de souscription se termine à 20h00, heure de Paris.

À COMPTER DU 21 JUILLET

Vous effectuez le paiement de votre souscription selon les directives de votre DRH.

28 AOÛT

Les actions sont émises par Crédit Agricole SA et sont livrées sur les comptes des souscripteurs.

Toutes les dates indiquées dans cette brochure restent soumises à la décision du conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. ou de son délégué.

POUR EN SAVOIR PLUS



Juin
Annonce du prix
de souscription

Sur Internet

Consultez le site www.acr.credit-agricole.com ; il intègre de nombreux outils pour comprendre l'offre, trouver les réponses à vos questions et pour simuler votre projet d'investissement.

Vos correspondants

Adressez-vous aux correspondants
actionnariat salarié de votre entité, ils sont là pour vous renseigner sur l'offre et les modalités de participation.

Le document d'enregistrement universel

Vous êtes également invité(e) à consulter le document d'enregistrement universel de Crédit Agricole S.A. et les rapports financiers disponibles sur www.credit-agricole.com. Ces documents contiennent les états financiers et d'importants renseignements portant notamment sur les activités de Crédit Agricole S.A. ainsi que sur les risques associés à l'investissement en actions de Crédit Agricole SA.



www.acr.credit-agricole.com

Crédit Agricole S.A.

Société anonyme au capital de 9 077 707 050 euros

784 608 416 RCS Nanterre

12 place des États-Unis

92127 Montrouge Cedex

France

Tél. (33) 1 43 23 52 02

www.credit-agricole.com

**AGIR CHAQUE JOUR DANS VOTRE INTÉRÊT
ET CELUI DE LA SOCIÉTÉ**

